



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2022

Procès-verbal

Le 7 juin 2022, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le 3 juin 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

18 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, BIZOUARD, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mmes BOCHENT, BOILLON, LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION, MM. PERROTTE et CONDAL.

3 procurations : Mme DENIZART (pouvoir à Mme GALINDO), M. BAR (pouvoir à M. WAILLIEZ), Mme LEFRANC (pouvoir à Mme BOILLON).

2 absents : MM. LOMBARD et TILLER.

Secrétaire de séance : M. CAMBOU

La séance est ouverte à 20 H 45.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022	p 2
Tableau des avancements de grades, délibération du taux de promotion	p 2
Tableau des emplois communaux	p 2
Délibération pour choisir le mode de publicité des actes applicable sur Noailles (adico).....	p 2
Adoption du référentiel M57	p 3
Délibération pour l'adhésion au Syndicat d'Energie de l'Oise SE60	p 3
Subvention aux associations	p 4
Subvention exceptionnelle au comité des fêtes	p 4
Délibération modificative 2022 n°1 (Budget principal)	p 4
EPFLO : projet dit « le corps de ferme »	p 5
SIGLA : projet « terrain de boules »	p 5
Convention d'intervention foncière avec la SAFER Hauts de France.....	p 6
Approbation de la nouvelle convention Urbanisme	p 7
Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, périscolaire et les vacances scolaires – signature d'un avenant à la DSP	p 8
Service Ados Eté 2022	p 9

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022

- Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2022 est adopté à **l'unanimité**.

Au préalable, Monsieur le Maire expose que le point concernant le Courtil Crête sera différé et fera l'objet d'un sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Une délibération sera d'ailleurs prise aussi pour arrêter le PLU dans sa nouvelle version et le finaliser pour la fin de l'année 2022.

Il ajoute que ce jour, le 7 juin 2022, se tient un Conseil municipal historique, à deux titres pour la ville de Noailles, car deux projets, en gestation depuis des mois voire des années, après maintes réflexions et réunions, marquent une étape importante pour la commune.

Tableau des avancements de grades, délibération du taux de promotion

Le Comité Technique a émis un avis favorable aux avancements de grade d'agents à compter du 1er juin 2022. Ces avancements de grade sont possibles du fait de l'ancienneté des agents concernés, et en application des lignes directrices de gestion. Ces avancements concernent 8 agents du service administratif, des services techniques et du service sanitaire et social (ATSEMs).

Le taux de promotion proposé et retenu est de 100% pour chaque catégorie.

M. PERROTTE se réjouit de ces avancements.

- Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le tableau des avancements de grade proposés.

Tableau des emplois communaux

Du fait des avancements de grade proposés, le tableau des emplois communaux se trouve ainsi modifié au 1er juin 2022. On commence par la création des postes, pour ensuite régulariser les emplois supprimés de ce fait. Il y a désormais 41,36 agents – équivalent temps pleins - sur la commune de Noailles.

- Le tableau des emplois communaux, liés aux avancements de grade, est approuvé à **l'unanimité**.

Délibération pour choisir le mode de publicité des actes applicable sur Noailles (adico)

La réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales deviendra applicable au 1^{er} juillet 2022. Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Monsieur le Maire propose une délibération pour permettre le maintien du système actuel, consistant en l’affichage sur les panneaux extérieurs de la Mairie. Il faudra à terme passer à la dématérialisation complète, mais cela nécessite des investissements en matériel qu’il faudra mettre en œuvre au préalable.

M. BIZOUARD remarque que l’application « Ma Mairie en Poche » pourrait peut-être répondre à cette nécessité. Il faudra en réalité plus que ce dispositif, notamment pour l’affichage de toutes les décisions d’urbanisme, d’état civil, de comptes-rendus de conseil municipaux etc. Un pupitre devra aussi être mis à disposition pour les usagers n’ayant pas internet ou d’ordinateur chez eux, afin de leur permettre la consultation au format électronique.

Monsieur le Maire note que les choses progressent, notamment avec la mise en place des signatures dématérialisées des mandats, et qu’il n’y a qu’à continuer dans cette ligne.

- Le Conseil Municipal a décidé, **à l’unanimité**, de maintenir l’actuel mode d’affichage en Mairie

Adoption du référentiel M57

Un nouvel appel à candidatures est établi pour l’adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, déjà appliqué par une centaine de communes dans l’Oise. Il sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

Il est recommandé de l’appliquer dès le 1er janvier 2023 et d’adopter une délibération en ce sens.

M. DEVOOGHT note que la lecture du budget communal n’est pas simple ; il y avait le principe de l’ordonnateur en la personne du maire, et le principe du comptable qui était le percepteur. Les comptes du Trésor étaient tenus de façon classique avec un actif, un passif, des charges et des produits, et un compte de résultat, mais étaient traduits au travers des flux financiers sous forme de recettes et dépenses pour la Commune. Désormais la Commune aura une comptabilité présentée de manière classique, y compris pour les comptabilités annexes, se rapprochant de la comptabilité privée, avec actif, passif, débit, crédit etc. Cela va dans le bon sens, et facilitera la précision des affectations, et la dématérialisation.

Monsieur le Maire propose l’adoption dès 2023 de ce nouveau plan comptable, qui accompagnera la dématérialisation de la comptabilité.

- Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 est adopté **à l’unanimité**.

Délibération pour l’adhésion au Syndicat d’Energie de l’Oise SE60

Le SE60 a modifié ses statuts afin de permettre l’adhésion au syndicat des Communautés de communes, pour que celles-ci puissent bénéficier de l’expertise et des compétences optionnelles du SE60, notamment sur l’éclairage public et la maîtrise de l’énergie sur leur patrimoine.

Pour permettre cette adhésion, il est demandé une délibération sur le sujet. A défaut, la décision de la commune est réputée favorable.

Les Communautés de communes souhaitent cette adhésion, car leur patrimoine est complètement concerné – que ce soit avec leur siège, mais aussi pour les gymnases, ou l’éclairage public pour toutes les zones d’activités...

- Le Conseil Municipal décide, **à l’unanimité**, l’adhésion de la commune de Noailles au Syndicat des communautés de communes SE60.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions de fonctionnement accordées aux différentes associations. A noter que l'ASNC est l'association qui reçoit la subvention la plus importante (14 500 €), en rapport avec les nombreuses activités qu'elle propose. Ensuite vient le Basket-ball (6 500 €), puis toutes les autres associations recevant entre 1000 et 500 € - tout cela pour un total de 33 100 €.

- Le tableau des subventions aux associations est approuvé **par 20 voix pour, et une abstention (M. JAKUBCZAK, faisant partie d'une des associations concernées).**

Subvention exceptionnelle au comité des fêtes

Le comité des Fêtes de Noailles demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 600 € pour aider à l'organisation des Jeux Intervillages qui se sont tenus le samedi 14 mai, et qui ont été une vraie réussite – après deux ans sans jeux pour cause de Covid, d'élections etc. Les prochains jeux auront lieu à Berthecourt. Monsieur le Maire indique qu'il a suggéré à la Présidente que la finale départementale des jeux Intervillages se tienne à l'Hôtel du Département.

- Le Conseil Municipal accepte, la subvention exceptionnelle d'un montant de 3 600 € pour aider à l'organisation des Jeux Intervillages, **par 18 voix pour, et 3 abstentions (MM. WAILLIEZ, BAR et Mme LECOCQ, faisant partie d'associations concernées).**

Délibération modificative 2022 n°1 (Budget principal)

Pour financer les subventions d'association, en section de Fonctionnement, l'enveloppe votée lors du vote du budget en mars n'est pas suffisante : il est nécessaire de la rehausser. Plutôt que de ne prendre en compte que la subvention exceptionnelle de 3 600 € prévue pour le Comité des fêtes, Monsieur le Maire propose un rehaussement de 10 000 € afin de permettre les opérations exceptionnelles intéressantes qui pourraient se présenter cette année.

Ce montant de 10 000 € sera transféré du compte 6257 (compte de manifestations et réceptions) au compte 6574 (compte subventions aux associations et autres).

En section Investissement, il s'agit d'affecter au compte des travaux d'office pour le 49 rue de Calais, la dernière note d'honoraires pour un montant de 3 244 € de l'avocat, liée à ces travaux, en diminuant la ligne des travaux d'office du 18 rue de Paris.

Monsieur le Maire précise, à la demande de **Mme LECOCQ** que les travaux du 18 rue de Paris concernent le problème de toiture qu'il y a eu à côté du Café des Sports. **M. DEVOOGHT** précise qu'il a fallu prendre un arrêté de péril et décider de travaux en urgence, à la charge de la commune, pour la mise en sécurité de la toiture, qui commençait à glisser ; ces frais nous seront remboursés.

L'opération de mise en conformité des logements de l'ancienne gendarmerie, au 49 rue de Calais sera aussi, à terme, une opération neutre, puisque la société civile, qui avait engagé une action contre la commune, a été déboutée, grâce aux bons recours et à la bonne prise de conseils de la Commune : les frais d'avocat concernés vont à terme être aussi remboursés.

- Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter 10 000 € à la Section de Fonctionnement pour les subventions aux associations, et approuve une affectation aux comptes de travaux pour le 49 rue de Calais.

EPFLO : projet dit « le corps de ferme »

Ce point de l'ordre du jour est historique, Monsieur le Maire tient à le souligner.

Monsieur le Maire expose que ce projet de réhabilitation du centre-ville de Noailles est envisagé depuis plusieurs années. L'activité agricole n'a plus vocation à se tenir à cet endroit-là, car ce n'est plus adapté, ni compatible avec un cœur de ville.

Les bâtiments font la liaison entre le terrain de boules et la place du marché, et correspondent aussi à l'« Hôtel de Noailles » sur la D 1001. Par ailleurs, il est prévu que le locataire libère le corps de ferme, aussi l'opération envisagée devient possible.

L'EPFLO a été sollicité afin de procéder à l'acquisition de ce corps de ferme. Les transactions ayant abouti, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'EPFLO.

L'EPFLO fait ici du portage foncier pour le compte de la Commune de Noailles, ce qui induit que la Commune, à partir de la signature de cette convention, aura 5 ans pour mettre en œuvre un plan d'aménagement de cette surface de 7 700 m² de foncier, sur lesquelles il y a des bâtiments existants.

L'EPFLO fait par ailleurs de la minoration foncière ce qui est un avantage pour cette opération, car il y a une prise en charge des frais de démolition, de dépollution le cas échéant, de rénovation ou consolidation, permettant la revente au même prix d'acquisition, ou à un prix moindre, mais pas à un prix supérieur.

Cette délibération est importante et donne le coup d'envoi à une nouvelle configuration du cœur de ville.

L'enveloppe globale d'intervention concernant les 4 parcelles sera plafonnée à 585 000 € (acquisitions + frais). La programmation comporte la construction de logements, de commerces, de restauration et d'espaces associatifs et de services. L'engagement de la Commune (ou tout opérateur) sera pris de se substituer au rachat des biens acquis par l'EPFLO au terme du portage fixé à 5 ans, au prix de revient, assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO.

Monsieur le Maire rappelle aussi que la Municipalité de 2008 à 2014 avait racheté, en son temps, l'ancienne maison de Mme Paris, en prévision de ce projet du corps de ferme ; cette parcelle fera donc aussi partie du projet. Il va y avoir de nombreuses évolutions possibles, ne serait-ce qu'avec les bâtis de la Maison des associations, par exemple, qui devra faire l'objet d'une opération, et d'une réhabilitation du quartier.

Avec le projet du nouveau PLU qui accompagnera tout cela, cela va représenter une « opération à tiroirs » qui courra certainement sur au moins deux mandats, pour permettre une transformation d'importance de la Commune, et ce de manière durable.

- Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à signer la convention avec l'EPFLO, dont l'intervention est nécessaire pour procéder à l'acquisition du corps de ferme

SIGLA : projet « terrain de boules »

Ce projet a fait l'objet de nombreuses heures de travail ; un appel à projets a été lancé avec le concours de la SAO, et d'un architecte (Arc Etudes).

Une première proposition était sous-dimensionnée au niveau du prix, autour de 120 000 €, prenant en outre en charges des travaux que la Commune peut assurer avec le soutien de subventions, et préfère suivre pour leur bonne intégration dans l'espace public, sous

maîtrise d'ouvrage, pour tout ce qui concerne le domaine public ; une deuxième proposition des mêmes intervenants n'a pas été plus satisfaisante, encore trop faible, à 180 000 €.

Une autre entreprise de promotion immobilière a répondu, Sigla Neuf, accompagnée par la SA HLM du Beauvaisis, et leur candidature du 16 mai 2022 a retenu l'attention de la Municipalité.

Monsieur le Maire en fait lecture à l'assistance : l'opération immobilière projetée permettra la construction de 40 logements (dont 25 % seraient cédés à la SA HLM du Beauvaisis), de surfaces commerciales, de 75 stationnements en sous-sol et de 20 places aériennes destinées aux commerces, rue Herpin. L'offre d'achat est faite au prix de 300 000 € HT.

La commune attend le retour du notaire choisi par Sigla Neuf – une promesse de vente étant prévue théoriquement au 30 juin 2022. Monsieur le Maire fait aussi lecture de tous les délais prévus pour les opérations consécutives à la signature de la promesse unilatérale de vente (voir la copie complète du courrier en annexe du procès-verbal).

Monsieur le Maire note qu'un des points des conditions suspensives accompagnant le projet n'est pas neutre : il concerne l'obtention de 50 % de pré commercialisation de l'opération, ce qui n'est pas forcément évident, lorsque que l'on sait la difficulté des financements bancaires à l'heure actuelle.

Mme BOCHENT fait s'interroger car, vu les 25 % affectés au bailleurs, inclus dans les 50 % de pré commercialisation, il resterait 50 % du projet à affecter par la Commune.

M. ACCARD observe qu'il n'est pas précisé si ces « 50 % » sont en valeur, en nombre de logements, ou en surface.

Monsieur le Maire relève effectivement qu'il n'est pas acquis que les 50 % soient atteints, qu'il a été entendu 25 % en bailleur social et 75 % en accession pour obtenir l'accord de la Commune ; il faut être prudent, il y a beaucoup d'inconnues sur ce dossier, mais le projet avance.

Mme BOCHENT pointe aussi la condition du déclassement des terrains du domaine public concernés.

Monsieur le Maire note que le prix proposé correspond en tous les cas à l'estimation faite par les Domaines, à 350 000 €, et que le projet correspond aux objectifs de la Commune.

Mme BOCHENT demande si la présentation esthétique du projet existe : tout cela sera arrêté à l'occasion du permis de construire. Une réunion de travail sera prévue à cet effet.

Monsieur le Maire se félicite de ce deuxième projet d'importance qui va contribuer aussi à transformer la commune de Noailles.

➤ Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à signer la convention et la vente avec la société Sigla Neuf.

Convention d'intervention foncière avec la SAFER Hauts de France

Afin de pouvoir mettre en œuvre divers projets concernant les espaces agricoles et naturels du territoire de la commune de Noailles, un renouvellement de la convention d'intervention foncière entre la commune de Noailles et la Safer Hauts de France est nécessaire.

Monsieur le Maire observe que cette convention avec la Safer est très utile, notamment en ce qui concerne le service du VIGIFONCIER, qui facilite le droit de préemption urbain : toutes les mises en vente sont notifiées par les notaires, mais les transactions foncières non bâties, bois, ou en zone naturelle, sont notifiées par la Safer, ce qui permet d'empêcher par exemple le phénomène dit de cabanisation, où l'on se retrouve de caravane temporaire en

construction sans permis, sans réseau, sans défense incendie avec un terrain non constructible occupé de manière irrégulière...

M. BIZOUARD fait remarquer que c'est par le biais de la Safer que la commune a fait l'acquisition de la « Sauvagère » en bas de Sainte-Geneviève.

Monsieur le Maire précise que la Safer intervient aussi dans les acquisitions foncières comme, par exemple, pour le projet avec la Communauté de communes Thelloise du barreau routier sud-est de la commune, qui fera la liaison entre la route de Mouy et le bas de la commune de Sainte-Geneviève avec un prolongement de la rue Mignon, et permettra la délocalisation de la coopérative Agora, après signature d'une convention qu'il faudra signer avec celle-ci.

- Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à signer le renouvellement de la convention d'intervention foncière entre la commune de Noailles et la Safer Hauts de France

Approbation de la nouvelle convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire expose qu'une mise à jour de cette convention a été approuvée par le Conseil Communautaire le 16 décembre 2021 : cette nouvelle convention doit être signée par la Commune.

Elle permettra les accords avec la Thelloise, en vue de transmettre de manière dématérialisée tout ce qui est documents d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables de travaux, etc. Le dépôt devra aussi être effectué de manière dématérialisée par les pétitionnaires. Ces opérations dématérialisées feront foi notamment des dates.

La responsabilité juridique de l'accord final donné à ces documents d'urbanisme continuera, par ailleurs, de revenir en totalité à la Municipalité, qui est la plus à même de mesurer l'adéquation ou non d'un projet au regard de l'intérêt général de la commune.

- Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à signer avec la Communauté de communes Thelloise la convention d'urbanisme actualisée.

Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, périscolaire et les vacances scolaires – signature d'un avenant à la DSP, conclue en juin 2019, avec la société Sagere pour prolonger le marché jusqu'au 31 août 2023

M. ACCARD expose qu'une délégation de service public avait été conclue en 2019 avec la société Sagere, pour une durée initiale de 3 ans. Comme il est question de modifier complètement la cantine, d'arrêter la liaison froide, et de faire de la restauration sur place, il est simplement proposé, le temps de préciser le projet concernant la cantine, la signature d'un avenant à la DSP, pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions de prix que celles du marché actuel. S'il faut renouveler la liaison froide plus longtemps, il faudra lancer un appel d'offres pour un nouveau marché.

- Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à signer l'avenant.

Service Ados Été 2022

M. ACCARD présente le tableau des sorties proposées cet été pour le Service Ados.

Le mercredi 20 juillet, une sortie à Aventure Land à Magny en Vexin est organisée pour 20 ados. L'activité coûte 502,70 € - il n'y a pas de coût pour le transport, car ce coût est mutualisé avec l'ALSH qui va au même endroit à cette même date – la Thelloise prenant

en charge ce coût pour le périscolaire. Comme il est prévu dans le règlement de fonctionnement, une participation des familles sera demandée : il est proposé qu'elle soit de 12 € par ado.

Le mercredi 3 août, une sortie à la base de loisirs de Cergy est prévue pour 20 ados (baignade et AquaPark). Le prix de l'activité est de 66 €, avec le devis AquaPark en attente. Le coût du transport est de 850 €. Comme il est prévu dans le règlement de fonctionnement, une participation des familles sera demandée : il est proposé qu'elle soit de 10 € par ado.

A la demande de Monsieur le Maire, **M. ACCARD** fait le point sur la Maison des Ados : en nombre d'inscrits, on approche la trentaine, cela se stabilise. On tourne le plus souvent autour de 20 présents, car les ados ne sont jamais là tous en même temps. C'est un vrai succès. Les enfants au CM2 cette année sont déjà partants pour s'y inscrire en septembre.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui œuvrent à cette Maison des Ados, et notamment Mme Lavradas. Tous les adjoints approuvent. **Mme LAVRADAS** souligne la chance actuelle de la présence d'une très bonne équipe d'animateurs. Monsieur le Maire compte sur toute l'équipe municipale pour que cette qualité et cette motivation perdurent dans le temps, et pour veiller pour ce faire au bien être nécessaire des agents.

Mme GALINDO relève que le prix des transports est très élevé. Il est corrélé à la réalité du marché actuel.

- Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le tableau des sorties proposées, et notamment les demandes de participation aux familles.

QUESTIONS DIVERSES

- **Mme BOCHENT** alerte sur les dépôts sauvages que l'on retrouve autour du 67 rue de Calais ; il y a aussi des encombrants dans la rue de la Cavée. **M. PERROTTE** confirme qu'il y a beaucoup de turn over devant l'immeuble, de gens de l'extérieur ; **M. WAILLIEZ** fait aussi état d'un délestage signalé dans la côte de Sainte Geneviève, de 3 sacs de broyage de feuilles par un fourgon noir, dont le numéro a été relevé – apparemment cela fait plusieurs fois que ces dépôts ont lieu d'après **M. PERROTTE**. Monsieur le Maire va faire rédiger un courrier à l'intention des bailleurs pour sensibiliser à cette question des dépôts de déchets anarchiques.
- Mme LAVRADAS souligne que l'opération des roses et des ballons pour la fête des mères a été très appréciée **Mme GODON** précise qu'il y aura certainement une banderole explicative pour cette fête, à l'entrée de la ville, l'année prochaine. Il y a des vols, du vandalisme, les commerçants et services techniques vont améliorer leur technique de fixation des ballons.
- Monsieur le Maire évoque les autres beaux événements qui ont eu lieu dernièrement : les jeux Intervillages, la Fête de la Nature, le concours photo animalier, la brocante de Boncourt, qui ont été des succès. Cela donne envie de leur donner peut-être encore plus d'ampleur les prochaines années.
- On a décidé de réhabiliter tous les espaces publics, et les espaces piétonniers, autour des immeubles de la rue de l'Avenir. Cela viendra compléter les efforts de fleurissement, et d'isolation par le bailleur, qui ont été faits ces dernières années. Les devis ont été validés

par la Mairie de Noailles, et Clésence – les travaux démarreront la 2^{ème} quinzaine de septembre. Une réunion début septembre est prévue avec les habitants du quartier.

- La Mairie a reçu une subvention de la CAF de 24 000 € sur 60 000 € d'investissement, dans le cadre de la Maison des Ados
- Suite aux intempéries de l'année dernière, une aide de l'Etat a été accordée, de 1 066 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire de NOAILLES,
Benoît BIBERON

Le Secrétaire de séance,
Jacques CAMBOU

Les autres membres présents : M. DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, MM. LOMBARD, BAR, Mme LAVRADAS, M. CONDAL

AGENDA

JUIN

12 et 19 juin

Élections législatives

14 juin

Réunion pour la rue Boncourt, à 19H00

18 juin

Cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin

25 juin

Le Carnaval de la Maison des Ados et la kermesse

25 juin

Soirée Disco à l'Espace Parisis Fontaine (Comité des Fêtes)

JUILLET - AOÛT

14 juillet

Retraite aux flambeaux à 21h30 à l'Hôtel de Ville et Feu d'artifice 23h00 à l'espace Parisis Fontaine

15 juillet au 27 août

Exposition d'été « Curiosités », aux Ateliers d'Art de Boncourt

SEPTEMBRE

Début septembre

Réunion prévue avec les habitants du quartier de la rue de l'Avenir

17 septembre

Randonnée du Patrimoine de Noailles, à 13h30, RDV place du marché